

Bilan d'une mandature !

Liste Union des Spiritains pour le Changement

Voilà un an que le groupe « Union des Spiritains pour le Changement » que j'ai eu l'honneur de conduire a obtenu trois sièges sur vingt neuf au conseil municipal. Aujourd'hui, c'est l'heure du premier bilan et nous tenons à faire ce compte rendu de mandat aux électeurs afin qu'ils mesurent, en toute objectivité, la qualité des travaux du conseil, ainsi que les perspectives d'avenir pour notre commune.

Notre positionnement est sans ambiguïté et nous le répétons sans cesse : « bien que nous soyons minoritaires et que nous savons ne pas pouvoir influencer les décisions prises par la majorité, nous tenons à porter notre contribution au développement des projets de la commune tout en restant vigilants sur les orientations de la politique municipale ».

Nous protestons vivement contre les méthodes employées par le Maire et sa majorité qui entretiennent notre exclusion en ne respectant ni la législation ni le règlement intérieur. Le plus insupportable est l'opacité totale sur la gestion des fonds publics :

- Le contenu des délibérations doit respecter les règles du Code Général des Collectivités Territoriales et du Règlement Intérieur proposé par le Maire et voté par la majorité des élus en début de mandature. Tel n'est pas le cas et ce, malgré les incessantes interventions de mon groupe. Le préfet alerté sur ces pratiques qui rendraient caduques les délibérations, à l'occasion du contrôle de la légalité, n'a rien fait à ce jour.
- Le déroulement des réunions semble paisible jusqu'à ce que la pertinence de nos questions devienne gênante, jusqu'à provoquer des réactions d'agacement ou de l'énervement.
- En ce qui concerne la transparence, nous nous heurtons à une opacité organisée sur la gestion des affaires. Cette opacité atteint son comble lorsqu'en ma qualité de citoyen et de conseiller élu qui plus est membre de la commission des finances, le Maire refuse obstinément de communiquer les éléments indispensables à la constitution d'un budget. Impossible d'obtenir le règlement de la DGE ou encore les bilans financiers du CCAS (*Caisse Communale d'Actions Sociales*) et de la Caisse des Ecoles. Après avoir obtenu l'avis favorable de la CADA (*Commission d'Accès aux Documents Administratifs*), le Maire continue obstinément de défier la législation. Impossible d'obtenir le contrat ou la convention qui précise les conditions dans lesquelles un adjoint au maire utilise un local municipal pour exercer son commerce. Impossible de savoir s'il est en règle au regard des charges afférentes à l'occupation d'un local commercial.

Ce premier anniversaire de notre mandature coïncide avec le vote des comptes 2008 et du budget 2009. Notre groupe avait voté le budget 2008 ainsi que les modifications budgétaires par solidarité, face aux difficultés financières de la commune. Par contre, nous avons manifesté notre opposition à cause de la rétention de l'information dont nous faisons l'objet et de cette opacité maintenue sur les documents de gestion. Nous avons rejeté les comptes du trésorier payeur général (*absent de la séance*) car les documents présentés n'étaient pas certifiés par son visa, donc pas fiables. C'est ainsi que nous avons rejeté le rapport du Trésorier payeur, les comptes Administratifs et tout naturellement nous n'avons pas approuvé le budget 2009.

Autre point de désaccord avec la majorité et pas des moindres, c'est l'augmentation des impôts. Il paraît que la commune s'appauvrit. Sans être opposé à l'augmentation de la fiscalité, il n'est pas régulier que cette augmentation n'ait pas été proposée lors du débat sur l'orientation budgétaire. D'autre part, cette augmentation du poids des impôts sur le citoyen, est contraire à un choix judicieux de gestion. En effet, la commune vend son patrimoine foncier (*57 ha de terrains constructibles*) à une société privée métropolitaine pour le montant de 2,65 € le M2, en vue de la réalisation d'une ZAC. Cette société propose à la vente, des parcelles au prix de 160 € le M2. Il nous paraît inadmissible qu'un profit de 40 millions d'euros environ sur la vente de ces terrains soit empoché par une société privée, alors qu'à l'instar de la commune des Anses d'Arlet, la municipalité pourrait en avoir la maîtrise. Cette somme représente environ 2 à 4 budgets, ou encore pourrait permettre de rembourser tous les prêts en cours. Nous ne pouvons donc nous rendre complice de la spoliation des biens des Spiritains, au profit de qui ? Nous avons pris partie pour les intérêts de la population et nous avons voté contre l'augmentation des impôts, qui a tout de même été adoptée par la majorité (*composée de la droite et la pseudo-gauche confondue*).

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.lespiritain.com.

Christian Valard